



Comité de dialogue social sectoriel « Industries extractives »

Déclaration commune sur le règlement sur les matières premières critiques

La Commission européenne va présenter un règlement sur les matières premières critiques en mars 2023. Les partenaires sociaux du Comité de dialogue social sectoriel européen pour les industries extractives (CDSSIE) - industriAll European Trade Union, l'Union européenne des producteurs de granulats (UEPG), l'Association des producteurs européens de potasse (APEP), l'Association européenne pour le charbon et la lignite (Euracoal), l'Association européenne de l'industrie minière des métaux et des minéraux (Euromines) et l'Association industrielle des minéraux (IMA-Europe) – saluent l'initiative de la Commission de traiter la question fondamentale de la garantie de l'approvisionnement nécessaire en matières premières pour des chaînes de valeur essentielles et réclament un cadre politique fort et cohérent centré sur le dialogue social.

Nous pensons que l'initiative arrive à point nommé compte tenu de la prise de conscience, l'année dernière, des déficiences de l'approvisionnement dues à la pandémie, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et au fait que d'autres régions et économies mondiales intensifient stratégiquement leurs efforts pour sécuriser leur propre approvisionnement ou concentrer davantage leur position dominante sur le marché. Les matières premières sont un sujet essentiel pour les industries européennes et fournit quelque 350 000 emplois dans l'UE, et on compte plus de 30 millions d'emplois dans les secteurs en aval.

Dans le cadre d'un scénario de développement durable, et par rapport à aujourd'hui, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit, sur la base des connaissances actuelles, un quadruplement des besoins en minerais pour les technologies énergétiques propres d'ici 2040, voire une multiplication par six pour une transition plus rapide permettant d'atteindre zéro émission nette à l'échelle mondiale d'ici 2050. Dans une économie entièrement électrifiée, le lithium, le nickel, le cobalt, le manganèse, le graphite, les terres rares, le cuivre et l'aluminium seront tous nécessaires en bien plus grandes quantités. La demande de lithium connaît l'augmentation la plus rapide - plus de 40 fois d'ici 2040 - suivi par le graphite, le cobalt et le nickel, avec environ 20-25 fois. L'expansion des réseaux électriques signifie que la demande de cuivre pour les câbles fera plus que doubler au cours de la même période. Le charbon est actuellement la principale source de revenus des sociétés minières – une source dix fois plus importante que celle des minéraux de transition énergétique - mais cette situation va s'inverser et créer des opportunités de redéploiement des mineurs de charbon sur de nouveaux projets miniers.

Les matières premières minérales et métalliques sont aujourd'hui plus importantes que jamais en Europe. Elles constituent le pilier des objectifs les plus urgents et ambitieux de l'UE, de la transition écologique et numérique à la vague de rénovation de l'UE. Toutefois, l'Europe est actuellement mal préparée au niveau domestique et très dépendante d'autres pays pour des matières premières stratégiques et essentielles, ce qui suscite des interrogations quant à son autonomie mais aussi sa capacité à tenir ses promesses. Les partenaires sociaux du CDSSIE sont convaincus que les initiatives de dialogue social peuvent contribuer à garantir des matières premières responsables et durables, sourcées en Europe et ailleurs, et qu'elles ont un rôle à jouer dans la transition juste vers une économie décarbonée. La présence de partenaires sociaux

forts et indépendants et les négociations collectives garantiront des industries extractives durables avec de bonnes conditions de travail et des droits pour les travailleurs, un environnement plus sûr et sain, une satisfaction des travailleurs et des bons salaires.

Avec cette déclaration commune, les partenaires sociaux du CDSSIE formulent les demandes suivantes :

- Le règlement sur les matières premières critiques doit élargir son champ d'application des matières premières critiques aux matières premières stratégiques et essentielles et devrait être renommé « règlement de l'UE sur les matières premières » pour refléter ce champ d'action élargi. L'identification des matières premières stratégiques et essentielles doit être large et dynamique car les politiques de l'UE annoncées ne peuvent être menées à bien qu'avec l'entière des matières premières primaires et secondaires, en s'abstenant d'un ensemble fixe de minéraux et métaux prédéterminés, afin de réagir et de s'adapter aux tendances et aux développements futurs des matières premières essentielles et stratégiquement importantes. L'extraction des matières premières, si elle est bien planifiée et respectueuse d'un cadre social et durable solide, pourrait être une opportunité pour la transition des régions charbonnières et à forte intensité de carbone. Elles offrent un potentiel de diversification et d'opportunités pour les travailleurs qualifiés d'aujourd'hui et de demain dans ces régions. Cela pourrait être une bonne alternative à la désindustrialisation et permettre la diversification, et cela doit être encouragé de manière cohérente au niveau européen.
- Le règlement sur les matières premières critiques/le règlement sur les matières premières doit garantir des emplois décents et des bonnes conditions de travail, protéger les droits des travailleurs, soutenir un dialogue social efficace au niveau sectoriel et de l'entreprise et impliquer tous les partenaires sociaux dans la planification du développement du secteur. La dimension sociale doit également couvrir les besoins pour améliorer les compétences, l'éducation et la formation, y compris le soutien ou la création de formations appropriées, et pour rendre ces professions plus attractives en garantissant de bonnes conditions de travail. La protection des travailleurs dans les industries extractives et les activités de recyclage nécessite un engagement fort en faveur de la santé et de la sécurité au travail (il est urgent d'identifier les nouveaux risques pour la santé et la sécurité liés aux matières premières critiques/matières premières). Une approche d'égalité entre les genres doit également être prise en compte.
- **Le règlement sur les matières premières critiques/le règlement sur les matières premières doit favoriser l'approvisionnement domestique.** Une première disposition légale doit porter sur la priorité et la stimulation de l'approvisionnement des matières premières critiques, stratégiques et essentielles à partir de gisements européens et de la circularité. Une deuxième disposition légale ultérieure doit se concentrer sur le développement d'accords commerciaux avec des tiers et des pays tiers, pour les matières premières critiques, stratégiques ou essentielles qui ne sont pas disponibles dans les gisements de l'UE, tout en donnant la priorité à l'approvisionnement local intra-UE.
- **Des matières premières sourcées de manière durable et responsable doivent reposer sur une définition claire qui contient un volet social et englobe la perspective des partenaires sociaux.** La coopération des partenaires sociaux et les négociations collectives garantiront une exploration, une extraction, un raffinage, un traitement et un recyclage durables des matières premières avec de bonnes conditions de travail, un environnement plus sûr et plus sain, une satisfaction des travailleurs et des bons salaires. Comme indiqué dans la résolution du PE sur les matières premières critiques : « **L'approvisionnement responsable dans l'UE ne peut reposer que sur un**

dialogue social efficace promouvant la santé et la sécurité des travailleurs, garantissant des emplois et des conditions de travail décentes et protégeant les droits des travailleurs en promouvant l'égalité des sexes »

- L'application de normes environnementales élevées qui sont reconnues et appliquées en interne pour l'extraction domestique et qui respectent le principe de subsidiarité dans l'Union européenne fournit une base efficace pour préserver l'environnement, empêcher la pollution, préserver la biodiversité et les ressources d'eau, et est en cohérence avec la réduction des émissions de CO2 convenue au niveau européen, **ce qui contribue à la décarbonation des industries extractives**. Il est également crucial d'anticiper et de planifier correctement l'arrêt progressif des activités minières et d'exploitation des carrières en vue de leur réhabilitation. Les partenaires sociaux doivent convenir d'une transition entre emploi pour les travailleurs des mines pendant la réhabilitation des anciens sites miniers et d'exploitation des carrières. Toutes les parties prenantes doivent améliorer la communication et le dialogue efficace autour des activités des industries extractives afin d'éviter tout effet négatif sur l'opinion publique.
- Une cartographie des ressources minérales et métalliques dans les pays de l'UE et de l'EEE doit être réalisée avec le soutien coordonné de l'UE afin de garantir une meilleure compréhension et elle doit être régulièrement mise à jour. L'UE a besoin d'une agence/gouvernance européenne pour les matières premières, chargée de coordonner les informations géologiques à jour, d'identifier les projets spécifiques d'exploitation de carrières et d'extraction minière dans les Etats membres, de définir les besoins en matière d'élimination des risques et d'agir comme interface entre les projets des Etats membres. Une action coordonnée et l'échange de données pour canaliser les fonds vers des projets d'exploration sont une tâche majeure qu'une telle agence doit endosser. Euro Geo Surveys (EGS) et ses organisations membres nationales devraient avoir un rôle important dans l'établissement d'une base de connaissances sur le potentiel géologique de l'Europe et dans la création d'une base de projets pour l'exploitation de carrières et l'extraction minière en Europe.
- Le manque d'investissements dans l'exploration minérale et des procédures d'autorisation longues, imprévisibles et complexes empêchent l'adoption de projets d'exploitation de carrières et d'extraction minière dans l'UE. La priorité absolue du règlement de l'UE sur les matières premières doit être de rationaliser les processus d'autorisation pour les projets relatifs aux matières premières stratégiques et essentielles et d'optimiser leur cadre d'opération. Toute « procédure d'autorisation simplifiée et plus rapide » doit être axée sur le renforcement et l'amélioration des capacités administratives, par exemple par la numérisation des autorisations, l'augmentation des effectifs ou la mise en place d'un guichet unique, et non sur le contournement des normes ou des garanties environnementales et sociales. Il convient de continuer à encourager la compatibilité des activités des industries extractives avec la nature.

Concernant les différents piliers du futur règlement sur les matières premières critiques, les partenaires sociaux du CDSSIE soulignent également les points suivants :

- Il sera nécessaire de mettre plus fortement l'accent sur l'économie circulaire afin d'améliorer les taux de recyclage. L'utilisation de matières premières secondaires représente un potentiel énorme, mais il reste des défis à relever. Cela requiert plus de mesures incitatives, d'investissements et de mesures pour la collecte, le tri, l'éco-conception et le contrôle des pertes de rebuts. Il faut accorder plus d'attention au potentiel des déchets miniers ce qui pourrait être une opportunité pour des régions en transition. Un objectif devrait être le renforcement du rôle

de l'exploitation de carrières et de l'extraction minière dans l'économie circulaire. La Commission devrait également évaluer comment encourager l'extraction des matières premières critiques, stratégiques et essentielles à partir de résidus ou d'autres déchets miniers.

- L'Europe doit montrer la voie en matière de recherche, de développement et d'innovation. Pour réduire le besoin de matières premières critiques dans la production, nous avons besoin de davantage de mesures incitatives et de soutien public pour la substitution, le recyclage et l'écoconception.
- Les matières premières secondaires provenant de l'économie circulaire n'élimineront pas le besoin de matières premières provenant d'Europe et de l'extérieur de l'Europe. L'UE doit donc veiller à ce que l'achat de ces matières premières de sources non-européennes soit pleinement conforme à la législation de l'UE et aux normes européennes relatives aux aspects sociaux et environnementaux.

Les partenaires sociaux du CDSSIE s'engagent à assister la Commission européenne dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre du règlement sur les matières premières critiques/règlement sur les matières premières, garantissant l'approvisionnement sûr, durable et abordable de ressources primaires et secondaires ainsi que des emplois décents dans ces secteurs.